



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Service recrutement, carrière, paye

ARRÊTÉ PORTANT LISTE D'APTITUDE AGENT DE MAÎTRISE (EXAMEN PROFESSIONNEL)

Le Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, et notamment son article 6 ;

Vu l'attestation de réussite de Monsieur Jean-Luc BERTHELOT à l'examen professionnel pour l'accès au grade d'agent de maîtrise ;

- ARRETE -

Article 1^{er}. - La liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise territorial est établie comme suit pour l'année 2019, au titre du 2) de l'article 6 du décret n° 88-547 susvisé :

- BERTHELOT Jean-Luc

Article 2. - Le Tribunal Administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours contentieux formé contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publicité. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télé recours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Article 3. - M. le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au représentant de l'Etat et publié.

Fait à Tours, le 28 OCT 2019

Le Président
du Conseil départemental d'Indre-et-Loire,
Pour le Président et par délégation,
Le Conseiller départemental délégué,

Thomas GELFI

